

VADEMECUM – CÉSURE

Vous souhaitez bénéficier d'une période césure, vous êtes actuellement en césure ou en revenez, un pas-à-pas a été rédigé afin de vous aider dans votre démarche. Toutes les informations relatives à la césure sont disponibles sur le site de la faculté des Sciences et Ingénierie :

<https://sciences.sorbonne-universite.fr/formation/organiser-sa-scolarite/cesure>

Avant mon départ en césure :

1. Je rencontre la ou le référent césure de mon Département de formation pour exposer mon projet.
2. Je définis et construis mon projet. Si j'ai besoin d'aide, de conseil ou si je souhaite échanger à ce sujet, je peux m'adresser au [Service orientation et insertion](#).
3. Je me renseigne sur les conditions pour demander une césure et sur le dossier à compléter auprès du Service des études de la Direction des formations et de la vie étudiante. Je consulte [la page Césure](#) du site de la faculté des Sciences et Ingénierie pour m'assurer que je suis éligible à la césure.
4. Je télécharge le formulaire de demande de césure en ligne et le transmets, dûment rempli et signé, à mon département de formation. Je vérifie que mon dossier est complet en y joignant les pièces justificatives, (lettre de motivation, attestation d'accueil etc.).
ATTENTION : la campagne de césure se déroulera via la plateforme **eCandidat** <https://candidatures-2025.sorbonne-universite.fr/#!accueilView>
5. Je transmets ou dépose la demande de césure signée du département de formation au Service des études : sciences-dfipve-bureau-stages@sorbonne-universite.fr ou au 20^e étage de la tour Zamansky.
6. Mon dossier est examiné par la commission de césure de la faculté et par la présidente de Sorbonne Université.
7. Après acceptation de ma demande de césure, je transmets dûment complétée à mon Département de formation, la convention de césure, ainsi que les pièces justificatives complémentaires, notamment l'attestation d'assurance en responsabilité civile, me couvrant en France ou à l'étranger et l'avis de sécurité du FSD, si nécessaire.
8. Je récupère auprès du Service des études, la convention de césure signée par toutes les parties.
9. Je m'inscris administrativement à la faculté des Sciences et Ingénierie, en m'acquittant des frais de scolarité et de la CVEC, dans le niveau supérieur à celui que j'ai validé avant de partir en césure (ou dans le même niveau si je n'ai pas validé).

Pendant la césure :

Je conserve mon statut étudiant durant toute la période de césure, ainsi que tous les droits et avantages inhérents à celui-ci. J'ai accès à l'ensemble des services de Sorbonne Université : le Service orientation et insertion, les bibliothèques, la restauration, la médecine préventive, les infrastructures sportives et culturelle, etc...

1. Je suis en lien avec ma ou mon référent césure, durant mon année de césure. Je me renseigne sur les modalités auprès de mon Département de formation et du Service des études (mail, courrier postal...)
2. Je fais les démarches en temps et en heure pour reprendre mon cursus universitaire.

Après la césure :

1. J'effectue mon inscription pédagogique et je reprends mon cursus universitaire.
2. Je rencontre ma ou mon référent césure pour connaître les modalités du bilan césure.